

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 25/01/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Nº du Diplôme	Genre,	nom et prénom		date et lieu de naissance	
DEARA240051	Madame	AIDAOUI	Samia	16/12/1971	Valence
DEARA240052	Monsieur	KHODJA	Elies	06/10/1987	Valence
DEARA240053	Madame	NAEYAERT	Elise	25/03/1981	Beauvais
DEARA240054	Madame	PAREILLEUX	Sandrine	02/02/1981	La Seyne-sur-Mer
DEARA240055	Madame	SAOU	Amélie	03/06/1981	Grenoble

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 26/01/2024

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation, le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER